



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf novembre, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT, Maire.

Présents : Mmes AUZANNET, GÉRODOLLE, DRILLAUD GAUVIN, ALBÉRIC, BROUSSARD, FESTINO, GAILLARD
Mrs BILLEROT, SAINTON, BORDAGE, BAIN, NAUD, PARTHENAY, SAUVAGE

Excusés : Mrs AUGER, BRETEAU, CAILLET, MEUNIER

Pouvoirs : Mr AUGER à Mme DRILLAUD GAUVIN
Mr BRETEAU à Mme AUZANNET
Mr CAILLET à Mme BROUSSARD

Secrétaire de Séance : Mme ALBÉRIC

Date de convocation et d'affichage : 24/11/2017

Le Maire souhaite excuser 3 de ses adjoints qui ne sont encore présents car en Conseil Communautaire.

Cette réunion a été précédée d'une présentation du projet de course pedestre « La Vallée des Sources – Edition 2018 » par Mr Nicolas PORTIER et Mme Magali TROUVÉ, membres de l'APE de NANTEUIL.

Ils rappellent l'historique de cette manifestation et exposent le programme du dimanche 01 avril 2018 pour lequel une subvention communale sera demandée (dépôt du courrier).

Le Maire donne ensuite à la parole à Mrs VIRENQUE et MOTTLE, riverains de la RD 737, qui ont demandé à assister à la réunion.

Mr VIRENQUE remercie de l'envoi du courrier précisant qu'une rencontre a eu lieu avec le Conseil Départemental et la DDT mais souhaiterait être convié lors de telles réunions afin d'exposer son point de vue « riverain ». Il continue en mettant en avant les différents désagréments occasionnés par le trafic et donne lecture de la réponse de Mme BATHO ; Le Maire rend compte de l'entrevue avec le Département et la DDT et termine en signalant que rien ne peut être dit de plus à l'heure actuelle mais que le dossier est lancé.

Après le départ de ceux-ci, le Maire ouvre la séance à 21 h 00.

1- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2017

Avant l'arrivée des 3 adjoints, le Maire souhaite savoir si l'envoi des convocations par voie électronique convient aux membres présents. La réponse est oui et l'envoi sous cette forme sera maintenu

Il donne ensuite lecture du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2017 qui est adopté à l'unanimité. 2 abstentions car absence (Mme ALBÉRIC et Mr SAUVAGE).

Arrivée de Mmes AUZANNET, DRILLAUD GAUVIN et Mr BORDAGE

2- RYTHMES SCOLAIRES : Avis après conseil d'Ecole

Le Maire donne la parole à Mme AUZANNET, adjointe déléguée aux affaires scolaires qui rappelle que le sujet avait déjà été abordé lors de la précédente réunion.

Elle redonne les résultats du sondage effectué auprès des parents d'élèves (pour 172 élèves et 130 familles : 90 réponses reçues : **37 pour la semaine à 4 jours et 53 familles pour la semaine à 4,5 jours.**

Lors du Conseil d'Ecole du 07.11.2017, le maintien à la semaine de 4,5 jours a été décidé.

S'ensuit un débat entre les conseillers municipaux où chacun présente ses arguments.

Délibération adressée à la communauté de communes

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les résultats du sondage effectué auprès des parents d'Elèves du Groupe Scolaire Michel Gabriel et du choix du Conseil d'Ecole réuni le 07 novembre 2017, sur le rythme scolaire des écoles à la rentrée prochaine 2018/2019 . *Le maintien du rythme actuel (semaine lyonnaise) est souhaité par la majorité des parents et des enseignants.*

Entendu cet exposé , le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer à son tour sur ce point et pose la question « semaine à 4,5 jours ou semaine à 4 jours ». Un vote à bulletin secret est réalisé :

1^{er} tour : semaine 4 jours (8 voix pour), semaine 4,5 jours (8 voix pour), bulletin blanc (1 voix)

A défaut de majorité, il est procédé à un deuxième tour.

2^{ème} tour : semaine 4 jours (9 voix pour), semaine 4,5 jours (8 voix pour)

Au vu du 2^{ème} tour, le Conseil Municipal

- ✧ **PREND ACTE** de la décision du retour à la semaine des 4 jours
- ✧ **CHARGE** le Maire de transmettre l'avis de l'assemblée à l'Inspection Académique.

Mme ALBÉRIC rajoute que les parents regarderont en priorité le choix fait par la commune.

Mr NAUD clôt le point en précisant que la décision finale sera confirmée par la Communauté de Communes et éventuellement le DASEN.

3- PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA MTL pour 2018

Le Maire débute la discussion sur ce point en demandant préalablement si cette décision de 2017 est maintenue en 2018 dans les mêmes conditions. Il soumet la décision au vote : 13 voix pour le maintien du taux de remboursement à 20 € par manifestation et la 1^{ère} manifestation offerte (à but lucratif ou non).

Il termine en signalant que la mise à disposition du photocopieur à la MTL pour les associations est également coûteuse et qu'il conviendrait d'en rediscuter.
Le tableau est ainsi complété.

Délibération adressée en préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la précédente réunion du 25 octobre, il avait été décidé de confirmer la demande de participations aux frais de fonctionnement de la MTL (Salle des Fêtes) auprès des diverses associations communales

Il propose, en fonction des réservations transmises par les associations, de reconduire cette décision pour l'année 2018.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✧ **DÉCIDE** le maintien de la précédente décision avec effet au 01 janvier 2018
- ✧ **VALIDE** le tableau tel qu'il a été établi
- ✧ **CHARGE** le Maire de procéder à l'établissement des titres correspondants en fin d'année 2018

4- TARIF REPAS DES AINÉS 2018

Le Maire entame la discussion en demandant préalablement si le Conseil Municipal souhaite une modification du tarif pour les repas proposé aux aînés le samedi 27 janvier 2018. Le tarif 2017 est donc maintenu et il donne ensuite lecture du courrier qui sera adressée aux intéressés.

Délibération adressée en préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale suite à la promulgation de la Loi « NOTRe » entraînant la prise en charge sur le budget communal du traditionnel repas des aînés depuis 2015.

Le Maire informe qu'un tarif de 5,00 € avait été fixé lors de la réunion du conseil municipal du 17 novembre 2016

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ✧ **MAINTIENT** à 5,00 € par personne le tarif du repas des aînés du 27 janvier 2018 .
- ✧ **CHARGE** le Maire de l'application de cette décision

5- DÉLIBÉRATION SUR TAUX DE PROMOTION (AVANCEMENT DE GRADE) APRES AVIS DU CTP du 14.11.2017 ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (SUPPRESSION D'UN POSTE ADMINISTRATIF)

Le Maire rappelle que ces points avaient déjà été étudiés ou discutés lors de précédentes réunions pour lesquelles une validation est nécessaire.

Délibération adressée en préfecture

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, et du 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du

Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions d'être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Cela a été discuté en réunion du 28 septembre 2017 (proposition de taux)

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 14 novembre 2017

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif PI 2 ^{ème} classe Adjoint administratif PI 1 ^{ère} classe	100 100
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique PI 2 ^{ème} classe Adjoint Technique PI 1 ^{ère} classe	100 100
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100
Technicien	Technicien PI 2 ^{ème} classe Technicien PI 1 ^{ère} classe	100 100

Après délibération, le Conseil Municipal :

✓ **ADOpte** les ratios ainsi proposés

Délibération adressée en préfecture

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'emploi d'agent d'accueil est pourvu actuellement de 2 postes : 1 titulaire à 27 h et 1 titulaire à 18 h pour un agent en disponibilité depuis décembre 2012.

A des fins de régularisation, étant donné que le poste d'accueil ne peut être occupé que par un seul agent, il propose de supprimer le poste à 18h..

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré

- ✧ **DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial, catégorie C, titulaire (18h)
- ✧ **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs tel que décrit ci-après :

ADMINISTRATIF

- 1 attaché territorial, catégorie A, titulaire, temps complet (39 h)
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps non complet (27 h)

TECHNIQUE

1 technicien territorial, catégorie B, titulaire, temps complet (35 h) si promotion interne acceptée

1 agent de maîtrise principal, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)

1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)

3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)

1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)

1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe, catégorie C, titulaire, temps non complet (11.22/35^{ème})

1 adjoint technique territorial 2^{ème} classe, catégorie C, contractuel, temps non complet (15/35^{ème})

6 - COMPTE – RENDU DE GESTION.

➤ Travaux des employés :

- Déco de Noël
- Tonte
- Taille
- Broyage des branches
- Plantations des fleurs
- Tablettes église : finition et joints
- Sable, et semis pelouse église
- Désherbage eau chaude
- Local poubelles MTL

7- QUESTIONS DIVERSES

➤ Pour information :

Parole de Mme AUZANNET : Elle donne les informations suivantes suite au Conseil d'Ecole du 07 novembre 2017 :

- le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté) : 2 personnes interviennent sur le secteur et ont besoin d'un financement notamment pour de nouveaux tests psychométriques (ceux utilisés étant obsolètes). Le matériel actuel est financé par la commune de SAINT MAIXENT L'ECOLE en grande partie. Il est donc demandé une participation d'environ 2 € par élève aux communes (Nanteuil,, Exireuil, Pamproux, La Mothe). Mme FESTINO se renseignera après du maître E sur Ménigoute.

- Elle continue avec une demande de la directrice concernant la maintenance du parc informatique de l'école : 4 ordinateurs fonctionnent à l'heure actuelle sur les 15 en place.. Mr NAUD prend la parole en signalant qu'il est toujours disponible pour assurer la maintenance aux écoles pendant les vacances scolaires.

Départ de Mr SAUVAGE

- Elle termine par une demande de subvention pour un projet d'initiation aux arts lyriques : un concert opéra avec 45 élèves CP + CE1 pour la fin juin : il est décidé d'attendre plus de précision (bouclage financier du projet) avant de se prononcer.

Parole de Mr SAINTON : Il donne les informations suivantes :

- Suite à une visite à Villiers en Plaine, il présente leur terrain multisports (Ctiy Park) ainsi que son coût et son financement. Le Maire précise que cet aménagement pourrait être effectué sur l'un des terrains de tennis. Ce projet sera présenté au moment de la préparation du budget 2018.

- Suite à une réunion d'adjoints, l'acquisition d'un pupitre pour les discours officiels a été proposée. Cela fera également l'objet d'un rappel au moment de la préparation du budget 2018.

- Il termine par les tables modulables de la salle du conseil comme il l'avait présenté il y a quelques temps. Cette proposition sera aussi listée pour la réunion préparation du budget 2018.

Parole de Mme GÉRODOLLE : Elle donne les informations suivantes :

- Le Téléthon : dernière réunion en fin de journée aujourd'hui. Le Maire rappelle aux élus de signaler leur participation à la manifestation.
- Chants Divers et Noël de France est prévu le 15 décembre prochain avec la chorale habituelle et la répétition aura lieu le lundi 11 décembre.

Parole de Mme DRILLAUD GAUVIN : Elle donne les informations suivantes :

- Bulletin Municipal : une réunion de la commission communication sera à prévoir. Le bulletin pourra être prêt mi-février fin février 2018.
- Contes en chemin : une réunion aura lieu le lundi 04 décembre pour les 20 ans de la manifestation. Elle propose au conseil municipal de se prononcer pour le maintien ou non de la participation de NANTEUIL pour la prochaine édition. : accord de principe pour participation pour le 4^{ème} fois.

Le Maire reprend la parole pour quelques informations diverses :

- Le goûter de Noël est prévu pour le lundi 18 décembre à la MTL
- Une dérogation pour un enfant de CM2 d'Exireuil sera donnée pour une scolarisation à NANTEUIL
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 12 décembre à 20h00 (avec commission bulletin avant) du fait d'une décision urgente à prendre sur le prix de vente du terrain annexe au lotissement des Alisiers (compromis de vente prévue le 14.12.2017). **Un mail reportant à une date ultérieure cette réunion a été adressé aux membres du Conseil Municipal le 30 novembre.**
- La cérémonie du 11 Novembre 2017 s'est bien passée.

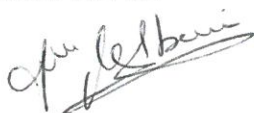
Départ de Mme BROUSSARD

- Information sur la revente très certaine du terrain annexe au lotissement des Alisiers.
 - Nouveau bureau du club VTT PASSION
 - Secteur de distribution des prospectus à revoir.
- Pour décision :
- Médaille de la Famille Française : accord pour faire une demande pour Mme LUGHENOT NAUD Véronique (Chemin de la Lanterne)
 - Demande d'aide étudiante en LEA : accord de principe à valider à la prochaine réunion

Clôture de la séance à 23 h 45

La secrétaire de séance

Nathalie ALBÉRIC



Le Maire,

Christophe BILLEROT

